

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,**.

Étaient excusés : Madame Catherine CLAYEUX, et Messieurs Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Jean LOCATELLI à Sophie GUYON, Christian GAILLARD à Christian RAYOT et Madame Anaïs MONNIER à Cédric PERRIN, Madame CLAYEUX à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 juin	Le 19 juin	En exercice	50
		Présents	43
		Votants	47

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Hamid HAMLIL est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-04-25 Zone d'activité du Technoparc à Delle-Vente de foncier

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2018-09-24 du 20 décembre 2018,

La Communauté de Communes vient d'être contactée par la SCI « ALLAINE JURA » dont le siège social est basé à PARIS et qui a pour gérants messieurs KEBAILI Kaci et Arnaud. Cette société qui a pour activité principale l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, la location de tous immeubles et biens immobiliers souhaite acquérir sur la zone d'activités du Technoparc à Delle du terrain et plus particulièrement sur la parcelle « BOTENIE » initialement réservée, pour partie, par M. LAQUET qui n'a pas souhaité donner suite.

De l'implantation du projet, encore en cours de réalisation (bâtiment, réseaux...), dépend la superficie de foncier à acquérir par la SCI. Cette superficie est comprise entre 10 000 m² minimum et 15 000 m² maximum à détacher de la parcelle actuelle « BOTENIE » cadastrée section BO N° 104 d'une contenance totale de 5 ha 26 a 48 ca.

Le prix de cession est fixé à vingt-quatre euros hors taxe le mètre carré (24 € HT/m²) et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

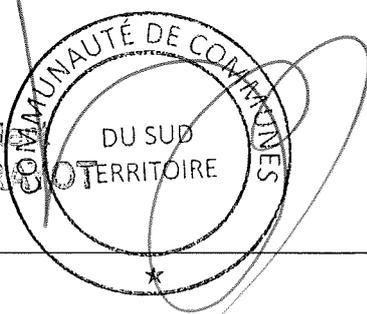
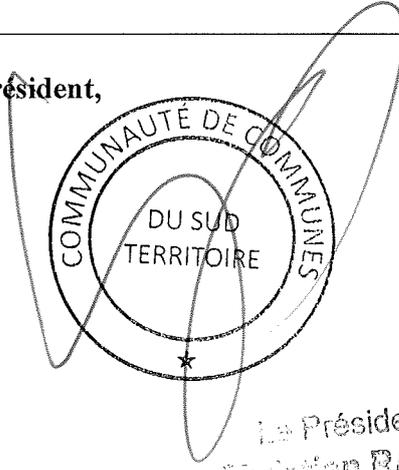
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le prix de cession de la future parcelle à vingt-quatre euros hors taxe le m² (24 € HT/ m²) conformément à l'avis des Domaines hors frais notariés au bénéficiaire la SCI « ALLAINE JURA »,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette prise de décision.

Annexes :

Plan de localisation du projet

Avis des Domaines

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 02 JUL 2020</p> <p>Le Président, Christian RAYOT</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Le Président Christian RAYOT</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 090-249000241-20200625-2020_04_25-DE

(mars 2016)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU DOUBS
POLE D' EVALUATIONS DOMANIALES
17 RUE DE LA PREFECTURE
25000 BESANCON
Téléphone : 03.81.25.20.20
Courriel : ddvip25.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Le 17 /06 /2020.

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD
Adresse : Centre des Finances Publiques
1 rue Pierre Brossolette 25214 MONTBELIARD Cedex
Téléphone : 03 81 32 62 24
Courriel : nelly.euvrard2@dgfp.finances.gouv.fr
Réf. : 2020 90 033 V: 0428

Monsieur le Directeur Départemental des Finances
Publiques du Doubs

à

Monsieur le Président
Communauté de Communes Sud Territoire
8 Place Raymond Forni
90 101 DELLE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : ZAC DU TECHNOPARC 90 100 DELLE

VALEUR VÉNALE : sur la base de 27 €/m² HT avec marge de négociation de 15 % .

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 – SERVICE CONSULTANT | Service du Développement Economique |
| AFFAIRE SUIVIE PAR : | Mme Corinne BOHLINGER |
| 2 – Date de consultation | 16/06/2020 |
| Date de réception | 16/06/2020 |
| Date de visite | actualisation estimation antérieure |
| Date de constitution du dossier « en état » | 16/06/2020 |

3 – OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Cession d' un terrain à bâtir à un nouveau porteur de projet , l' acquéreur précédent ayant rompu le compromis de vente .La surface pouvant évoluer le consultant sollicite un prix de vente au m² .

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Emprise d' environ 10 000 m² voire avec 2050 m² en plus à détacher de la parcelle BO n° 104 lieudit Botenie d' une contenance totale de 5 ha 26 a 48 ca .

Description du bien : Terrain situé dans la zone d' activités du Technoparc à Delle .

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Communauté de Communes Sud Territoire .
- situation d'occupation terrain évalué libre d' occupation et de location .

6 – URBANISME ET RESEAUX

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

Recevoir
Levraut

ID : 090-249000241-20200625-2020_04_25-DE

Zone d' Activités du Technoparc , en secteur UE .

7. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison avec les ventes réalisées dans la zone d' activités , La valeur vénale ressort à 27 € /m² HT .

Le prix de vente envisagé sur la base de 24 € /m² HT peut être accepté comme étant compris dans la marge de négociation de 15 %.

Cette valeur s'entend HT et hors frais d'enregistrement .

8. DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an .

9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation

Nelly EUVRARD

Inspecteur des Finances Publiques

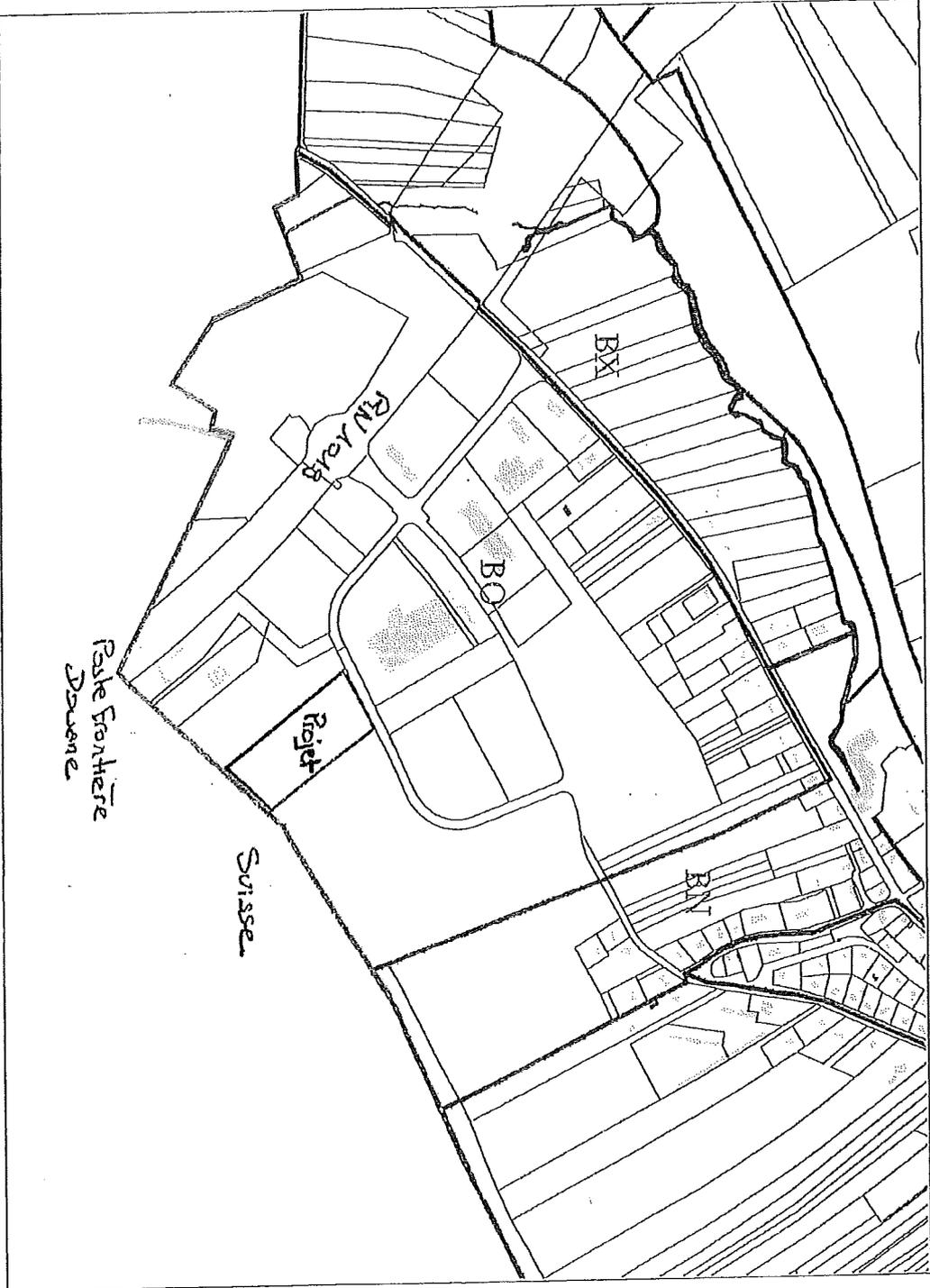
Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 090-249000241-20200625-2020_04_25-DE

Personne
à défaut



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Marechal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics
Impression non normalisée du plan cadastral